Le bien assuré n'existant plus, vous n'avez plus rien à payer...

Prime d'assurance

Par dudu27
bonjour a tous je possede une maison qui a ete incendiee le 13 juin 2021 compte tenu des recourts je risque d'apres mon exper d'attendre entre 5 ou 10 ans avant la fin de la reconstrution dois je toujours payer la meme cotisation d'assurance puisque le bien est detruit et inutilisable merci a l'avance pour votre aide cordialement
Par osram
Boniour.